

ASSOCIATION DES MEDECINS SPECIALISTES D'INDRE & LOIRE

Association Loi 1901
99 avenue Maginot - 37100 TOURS
E-mail : amsil@libertysurf.fr

Recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Directeur de la
Caisse d'Assurance Maladie d'Indre & Loire

Tours, le 18 février 2002

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les honoraires des médecins spécialistes libéraux n'ont pas été revalorisés depuis 7 ans pour ce qui concerne les consultations. Pour les actes techniques, outre l'absence de revalorisation des lettres-clé, se sont ajoutées des modifications à la baisse de la nomenclature des actes ayant entraîné une évolution de leur montant bien inférieure aux taux de l'inflation. En francs constants, la baisse de la valeur de nos actes est spectaculaire depuis plus de 20 ans.

Pendant cette période, les coûts de revient des actes médicaux spécialisés ont subi une très importante croissance. Les investissements techniques et informatiques, rendus nécessaires par les progrès de la médecine et par les normes administratives de plus en plus draconiennes auxquelles nous sommes soumis, ont vu leur coût augmenter largement au-dessus de l'inflation. Il en est de même pour nos primes d'assurance, nos charges salariales et nos charges sociales personnelles, notamment depuis qu'est intervenu le règlement conventionnel minimal. Il nous est impossible de reporter cette augmentation même partiellement sur le montant de nos honoraires d'autant plus que la majorité des médecins spécialistes du département exercent en secteur I.

Nous sommes aujourd'hui tous conscients de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'assurance maladie de prendre en charge une hausse de nos honoraires, même à moyen terme. Cette difficulté s'est d'autre part accrue récemment depuis que la Sécurité Sociale a été mise à contribution pour financer les 35 heures et en raison d'une révision à la baisse des prévisions sur notre taux de croissance annoncé il y a peu par notre ministre des finances, Mr Laurent Fabius.

A une réforme profonde de l'assurance maladie, les gouvernements successifs ont préféré opter pour une baisse progressive du coût des actes en bloquant leur évolution.

Vous comprendrez donc, qu'au même titre que toute profession libérale indépendante, il ne nous est plus possible de travailler dans ces conditions.

Les médecins spécialistes d'Indre et Loire réunis au sein d'une association (AMSIL) qui compte déjà 230 membres moins de 10 jours après le dépôt de ses statuts à la Préfecture d'Indre et Loire, ont donc pris la décision de ne plus subir cette situation sans issue pour leur exercice professionnel. A défaut d'accord national avec les syndicats représentatifs des médecins spécialistes, nous avons décidé par étapes successives, de revaloriser nos honoraires pour au moins les ramener à une valeur équivalente à celle de 1980, en francs constants.

A compter de ce jour, tous les actes seront ainsi revalorisés de 3 à 10 €uro (selon le type d'acte pratiqué). Cette augmentation sera facturée en DE et sera donc sans incidence sur les comptes de l'Assurance Maladie. Seuls les actes médicaux dispensés aux assurés titulaires de la CMU resteront facturés au tarif actuel.

Conformément à la loi, nous incitons nos confrères adhérents à s'engager dans la télétransmission des feuilles de soins, ce service rendu à nos patients et à vous même faisant l'objet d'une tarification particulière.

En ce qui concerne les problèmes de remboursement, nous inviterons nos patients à se tourner vers leurs assurances complémentaires.

Nous sommes certains que vous ne pouvez que comprendre notre décision. Nous espérons donc que vous ne réagirez pas en déclenchant un conflit majeur avec les médecins spécialistes du département, qui pourrait échapper à tout contrôle et aboutir une rupture profonde des liens qui nous unissent. Notre détermination est totale et notre décision, adoptée à l'unanimité de notre première assemblée, irrévocable, sauf si intervenait un accord satisfaisant au niveau national.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour les Médecins Spécialistes d'Indre & Loire
Le président de l'Association des Médecins Spécialistes d'Indre & Loire
Docteur Michel LANOUE